



## Lettre à la Rectrice au sujet des CP en REP et REP +

Madame la Rectrice,

Les collègues des écoles de REP et REP + de la Haute-Garonne nous ont informés dès la semaine dernière que des Inspecteurs de l'Education Nationale appelleraient des écoles à votre demande.

Ces Inspecteurs de l'Education Nationale demanderaient les effectifs des écoles ainsi qu'une projection des répartitions d'élèves avec des classes de CP à 12 élèves maximum.

Ils indiqueraient que les maîtres relevant du dispositif « plus de maître que de classe » seraient réaffectés dans les classes de CP ainsi mises en place.

Nous souhaiterions savoir si de telles consignes ont réellement été données par vos services, ce que nous trouverions tout à fait surprenant.

En effet, si tel était le cas, nous ne pourrions que nous étonner, compte tenu du fait qu'à cette période, aucun gouvernement et à fortiori aucun ministre de l'Education Nationale n'avait encore été nommé.

Pour le SNUDI-FO, une éventuelle amélioration des taux d'encadrement dans certaines classes de REP et REP + ne pourrait s'effectuer qu'avec l'ouverture des postes nécessaires.

Nous sommes convaincus de votre attachement aux textes réglementaires en vigueur définissant notamment les règles d'affectations sous le contrôle des élus en Commission Administrative Paritaire Départementale et le respect des avis des Comités Techniques avant toutes modifications structurelles.

Nous sommes également convaincus que vous n'envisageriez pas de modifier les conditions de travail des collègues relevant du dispositif « plus de maître que de classe » à ce stade très avancé de l'année scolaire et sans qu'aucune possibilité de participer au mouvement ne leur soit offerte.

Nous sommes donc persuadés, Madame la Rectrice, que vous saurez intervenir afin de garantir le respect des droits statutaires des enseignants.